Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 13937

Intitulé

MC4 : Mention complémentaire Technicien(ne) en réseaux électriques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : 3e Commission professionnelle consultative : Métallurgie	recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) technicien(ne) en réseaux électriques est un(e) professionnel(le) de la construction de réseaux électriques de distribution (réseaux aériens, souterrains et d'éclairage public). Il (elle) effectue tous les travaux de mise en œuvre et de raccordement des réseaux en application des techniques et des procédures prédéfinies.

Les principales activités du (de la) technicien(ne) en réseaux électriques sont les suivantes :

- effectuer les travaux de préparation de chantier,
- réaliser des travaux de pose et de dépose,
- armer des supports,
- dérouler, de régler, d'ancrer des câbles,
- connecter les câbles entre eux ou aux différents appareils (transformateurs, sectionneurs, etc.),
- réaliser des raccordements,
- mettre en service une installation,
- réaliser des opérations de dépannage,
- identifier les besoins et de rendre compte à la hiérarchie,
- veiller à la propreté à l'issue du chantier et de tout mettre en œuvre pour le recyclage des déchets.

Toutes ces activités sont réalisées en veillant à la sécurité des personnes et des biens sur le chantier.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises industrielles ou artisanales en charge de la production et/ou de la distribution électrique , entreprises du bâtiment et des travaux publics, entreprises ou collectivités territoriales en charge de l'éclairage public

Technicien(ne) en réseaux électriques. Electricien(ne) de chantier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>F1605</u> : Montage de réseaux électriques et télécoms

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation d'une activité de chantier
- Réalisation d'une installation
- Evaluation de l'activité professionnelle

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION		
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13937 - U1 : Préparation d'une activité de chantier	 Analyser et exploiter l'ensemble des documents techniques Collecter et interpréter des informations Planifier son intervention Compléter des documents 		
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)		
Bloc de compétence n°2 de			
la fiche n° 13937 - U2 : Réalisation d'une installation	 Se repérer sur le chantier Préparer les matériels Approvisionner le chantier Assurer la sécurité sur le chantier Construire un réseau aérien Construire un réseau souterrain Installer des équipements d'éclairage public Raccorder les réseaux Dialoguer avec le client, les entreprises partenaires et les riverains Transmettre les informations utiles à son équipe ou à la hiérarchie Utiliser des moyens de communication à distance 		
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)		
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13937 - U3 : Evaluation de l'activité professionnelle	 Participer à la mise en service Réaliser des opérations de maintenance sur les réseaux Effectuer des contrôles 		
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)		

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINO	N COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	Х	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	Х	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10/02/2012 portant création de la mention complémentaire technicien(ne) des réseaux électriques. J.O du 03/03/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

éduscol

Légifrance

http://www.legifrance.gouv.fr

http://www.onisep.fr

http://eduscol.education.fr/cid47639/la-mention-complementaire-niveau-4.html

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :